

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 994 nommant M. J. Griblot, administrateur 2° échelon de la France d'Outre-Mer, secrétaire du Conseil du Contentieux administratif de la Côte Française des Somalis, en remplacement de M. Grand Perrin, administrateur 2° échelon de la France d'Outre-Mer

n° 994

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 octobre 1951

Numéro JO
n° 13 du 01/12/1951

Date du numéro
1 décembre 1951

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique au 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 7 septembre 1881 rendant applicable à toutes les Colonies françaises le décret du 5 août 1881 concernant l'organisation de la compétence des conseils du contentieux administratif à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion, et les textes subséquents

Vu le décret du 22 décembre 1945 portant création d'un conseil privé et suppression du conseil d'administration

Vu le décret du 15 avril 1946 portant réorganisation du conseil du contentieux administratif de la Côte Française des Somalis

Vu l'arrêté no 378 du 14 avril 1948 du Gouverneur de la C.F.S. portant nomination des membres du Conseil du Contentieux

Vu l'arrêté n° 157 du 4 février 1950 du Gouverneur de la C.F.S, modifiant l'arrêté précédent

Vu l'arrêté n° 772 du 29 juillet 1959 portant nomination de M. Grandperrin comme Secrétaire du Conseil du Contentieux;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — M. Guillobot, Administrateur 2° échelon de la France d'Outre-Mer, est nommé secrétaire du Contentieux administratif de la Côte Française des Somalis, en remplacement de M. Grandperrin, Administrateur 2° échelon de la France d'Outre-Mer

Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur. N. Sadoul.